



Laurence
DUMONT



En
circonscription

À l'Assemblée
nationale

Publications

Photos
et vidéos

Portrait

Liens

Contacts et
plan du site



Synthèse des travaux et interventions de Laurence DUMONT novembre-décembre 2009

Sommaire

- Agenda sur la circonscription 2
- Interventions en séance 3
- Questions écrites 5
- Communiqués de presse 6
- Revue de presse locale 9



Permanence Parlementaire

✉ : 17 Rue Paul TOUTAIN 14 000 CAEN

☎ : 02 31 78 15 10 📠 : 02 31 72 86 31

✉ : ldumont@assemblee-nationale.fr

Site internet: www.laurencedumont.net



DECEMBRE 2009

- Epron: Repas des Anciens Jeunes
- Caen: Réunion comité territorial Basse-Normandie pour la future ligne "Paris-Normandie"
- Calvaire-Saint-Pierre: Marché de Noël
- Hérouville Saint Clair: Inauguration du CIDEME (carrefour d'initiatives pour le Développement de l'emploi et des métiers)
- Grâce de Dieu: Visite du collège Marcel Pagnol
- Caen: Débat sur les nanotechnologies
- Hérouville Saint Clair: Inauguration exposition EREA
- Argences: Don du sang
- Caen: Rencontre salariés entreprise PLYSOROL
- Troarn: Rencontre salariés Entreprise HACH
- Caen: Rencontre IUFM
- Caen: Journée nationale du bénévolat

NOVEMBRE 2009

- Caen: Réunion-Débat du collectif 14 de soutien à la Palestine
- Argences: Cérémonie des Pompiers
- Caen: AG APAEI
- Saint-Pierre du Jonquet: Service à la Mémoire des Fusillés de 1944
- Hérouville Saint Clair: Armistice
- Caen: Les 10 ans du PACS
- Fleury sur Orne: AG Apic MX
- Caen: AG Union Amicale des Maires du Calvados
- Janville: Armistice
- Caen: Vernissage exposition de sculptures Persona,ae- Centre de Détention



en séance

Assemblée nationale- commission des Lois/ 2 décembre 2009

Laurence DUMONT interpelle Alex Türk, Président de la CNIL sur le DAP et les RFID

Mme Laurence Dumont. "La question des dispositifs d'alerte professionnelle est dans l'actualité. Quelque 1 300 entreprises, filiales de sociétés américaines, ont déposé une déclaration préalable à la CNIL et permettent à leurs salariés ou à toute personne extérieure à l'entreprise, via un site internet comme Ethicpoint, de dénoncer n'importe quoi sur n'importe quel salarié. Par deux fois, j'ai attiré par courrier votre attention sur ce système de délation organisée. Il m'a été répondu en substance que le dispositif n'était pas très utilisé dans notre pays car il ne correspond pas à l'état d'esprit français. C'est un peu court !

Ne faudrait-il pas, au moins, passer d'un régime de déclaration à un régime d'autorisation afin de permettre un encadrement beaucoup plus strict ?

Les technologies de type RFID représentent un potentiel énorme en matière de logistique, de lutte contre la contrefaçon, etc., et il ne s'agit pas de les remettre en cause. Cela étant, n'est-il pas temps de légiférer pour rendre obligatoire la possibilité de désactivation ? Des milliards de puces RFID sont en déjà circulation. Le citoyen doit avoir le droit de décider s'il veut être tracé de cette façon ?

Enfin, les moyens de la CNIL sont-ils suffisants ? Alors que 1 300 entreprises en France sont concernées par le dispositif d'alerte, vous n'avez mené qu'une trentaine de contrôles sur place. Qu'en est-il des projets de financement autonome ?"

Alex Türk: ..."En ce qui concerne les puces RFID, la première question qui se pose est celle de l'information des personnes sur l'existence et l'emplacement de ces puces, et les raisons pour lesquelles on les installe. Selon les grands distributeurs, c'est au consommateur de faire la démarche pour désactiver ces puces. Nous pensons à l'inverse que la désactivation doit se faire automatiquement à la caisse, sauf demande contraire. Il est à craindre que Bruxelles ne cède aux lobbies à ce sujet. En effet, en analysant les déplacements des puces RFID, il devient possible de déterminer le profil commercial d'une personne. Cela se pratique déjà aux États-Unis.

La CNIL n'a pas de jugement a priori sur cette technologie, qui peut rendre de grands services dans certains domaines mais qui accroît aussi la vulnérabilité des données personnelles. Elle ne juge que des usages et estime par exemple que l'injection d'une puce RFID dans le bras des clients de certaines boîtes de nuit de Mexico, de Rotterdam ou de Madrid pour leur ouvrir l'accès de l'établissement est indigne et débilisant. En revanche, placer une puce sur le vêtement d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer peut aider grandement son entourage.

Les dispositifs d'alerte professionnelle – whistleblowing – sont un nouvel exemple de la pression du droit interne américain sur notre territoire. C'est ainsi que les filiales de sociétés cotées aux États-Unis sont dans l'obligation de mettre en place un système de dénonciation. Il était difficile à la CNIL de ne pas tenir compte de ce fait ; elle a néanmoins marqué une limite très stricte : ces systèmes ne pourront se rapporter qu'aux aspects financiers et comptables."

Mme Laurence Dumont. "Non. Je les ai testés : on peut y signaler l'homosexualité ou l'appartenance politique d'une personne, par exemple."

M. Alex Türk. "Il fallait nous en saisir."

Mme Laurence Dumont. "Je l'ai fait deux fois !"

M. Alex Türk. "Je ne manquerai pas de reprendre vos courriers et d'intervenir s'il y a lieu. La CNIL a catégoriquement refusé la possibilité de dénoncer des comportements sans rapport avec les obligations légales de la société en matière notamment de blanchiment, d'expertise comptable ou de commissariat aux comptes. L'utilisation du dispositif pour dénoncer des comportements privés ne se situe pas du tout dans le cadre que nous avons fixé.

En outre, la procédure n'est pas celle de la simple déclaration mais celle de l'autorisation unique : les sociétés doivent nous montrer qu'elles se sont mises en conformité avec les critères que nous avons publiés. Si nous constatons que la demande n'est pas conforme, nous pouvons refuser l'autorisation.

On constate le développement exponentiel de ces systèmes que depuis quelques mois, et c'est peut-être la raison pour laquelle il a pu être répondu qu'ils étaient peu utilisés.

Par ailleurs, le régime juridique des webcams est le même que celui de la vidéosurveillance, et la CNIL est compétente en la matière."



écrites

Question N° : 67998 -Ministère interrogé : Industrie- ST-Ericsson. Caen. 29/12/2009

Mme Laurence Dumont alerte M. le ministre chargé de l'industrie sur les conséquences de la fermeture du site ST-Ericsson de Caen-Colombelles. 114 emplois, dont majoritairement des postes d'ingénieurs et de cadres hautement qualifiés dans une technologie de pointe, seront supprimés en 2010. La direction invoque, pour justifier cette décision, une conjoncture économique particulièrement difficile et des résultats en baisse, mais omet de mentionner des résultats largement bénéficiaires depuis plusieurs années et surtout des aides publiques versées ou des allègements fiscaux dont la société a bénéficié. L'engagement de plans sociaux dans un tel contexte ne peut trouver sa justification, d'autant que l'entreprise est détenue à 50 % par ST-Microelectronics, dont l'État français est actionnaire à hauteur de 13,8 %. Outre les difficultés réelles pour les salariés de cette entreprise à pouvoir retrouver un emploi sur le bassin de Caen, la fermeture de ce site pose la question de l'intervention de l'État pour sauvegarder le secteur du semi conducteur. Lors du premier semestre 2009, le Gouvernement avait déclaré que « les difficultés rencontrées par l'industrie des semi-conducteurs justifiaient des mesures exceptionnelles et qu'il travaillait à des mesures d'accompagnement ». La suppression d'emplois, comme sur le site de Caen-Colombelles, et la délocalisation possible d'une activité dans un secteur porteur vers d'autres pays, interrogent sur l'absence de stratégie de l'État en matière de politique industrielle nationale. Elle lui demande donc, d'une part, d'intervenir auprès de la direction de ST-Ericsson afin que cette dernière s'explique sur l'utilisation des aides publiques et elle l'interroge également sur les mesures que le Gouvernement va mettre en place afin de favoriser le maintien et le développement de sites, comme celui de Caen-Colombelles, qui restent les garants pour l'avenir d'une industrie de base des technologies modernes.

Question N° : 66693- Ministère interrogé : Famille et solidarité -15/12/2009

Mme Laurence Dumont attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les difficultés rencontrées par de nombreuses familles pour permettre à leurs enfants de partir en vacances. En effet, le contexte de crise économique, l'augmentation du taux de chômage et la baisse du pouvoir d'achat font du budget « vacances » la principale variable d'ajustement du budget des familles. Selon l'enquête du Crédoc sur les « conditions de vie et aspirations des Français », près de la moitié (46 %) de la population n'est pas partie en vacances au cours de la période juin 2008-juin 2009. La principale raison est financière (51 %). Le départ des enfants étant fortement lié à celui des parents, ce sont près de la moitié des enfants qui ne sont pas partis cette année. Dans une société où le départ en vacances constitue un modèle social pour une majorité d'enfants et d'adolescents, ne pas partir représente une inégalité et une injustice sociale majeure. Aussi, elle l'interroge sur les dispositifs qu'elle entend mettre en oeuvre pour permettre à tous les enfants de partir en vacances.

Question N° : 65409 Ministère interrogé : Outre-mer 01/12/2009

Mme Laurence Dumont interroge Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chargée de l'outre-mer, sur la commission de révision de l'état civil. L'ordonnance n° 2000-218 du 8 mars 2000 a permis la création de la CREC (commission de révision de l'état civil), qui a pour mission la reconstitution de l'état civil des habitants de Mayotte nés avant 2000. Sans remettre en cause la complexité de la tâche et le sérieux des personnels affectés à cette commission, il est permis de constater que le travail de révision de l'état civil engagé depuis neuf ans ne donne pas une totale satisfaction aux intéressés. De nombreux Mahorais sont, en effet, toujours confrontés à l'extrême lenteur de la CREC. Les délais de traitement des demandes restent préjudiciables aux demandeurs qui, ne disposant pas de documents d'état civil fiables, ne peuvent donc effectuer certaines démarches de la vie courante. Certains d'entre eux éprouvent même des difficultés pour voyager ou se déplacer parce qu'ils ne possèdent pas les documents requis. Sans certificat de nationalité française, de carte nationale d'identité, ou encore de passeport, un déplacement professionnel ou la poursuite d'études supérieures à l'étranger peuvent être remis en question. S'ils ne disposent pas d'un acte de naissance reconstitué par la CREC, les Mahorais peuvent se retrouver comme des « étrangers en France ». Aussi, elle l'alerte sur cette situation qui apparaît contraire au principe d'égalité. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer où en est actuellement la mise à jour de l'état civil pour les ressortissants de Mayotte et quelles sont les modalités permettant à ceux, nés avant 2001, d'établir un document d'identité sans attendre l'analyse préalable de leur dossier par la CREC.



de presse

10 décembre 2009- Laurence DUMONT informe les associations de sa circonscription des conséquences de la réforme des collectivités locales sur leur fonctionnement et leur développement.

Laurence DUMONT a souhaité informer les 600 associations de sa circonscription sur les conséquences prévisibles de la réforme des collectivités dont les débats débiteront le 15 décembre au Sénat.

Par courrier, elle leur a fait part des deux dispositions du projet de loi qui sont de nature à menacer le tissu associatif local :

- L'abandon de la clause de compétence générale qui remet en cause la possibilité pour une collectivité de financer des projets locaux, indépendamment d'une compétence spécifique mais au seul regard de l'intérêt local.
- La limitation importante des financements croisés qui permettent d'obtenir des subventions de plusieurs collectivités sur un même projet, couplée à la suppression de la taxe professionnelle, étouffent la capacité d'investissement des collectivités dans des infrastructures et équipements au profit du tissu associatif.

Les associations risquent donc de subir, de façon directe et indirecte, les effets d'une réforme dont la majorité des maires, des Présidents de Conseil général et de Région ne veulent pas.

7 décembre 2009- Laurence DUMONT présidente de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'utilisation des fonds du lundi de pentecôte.

En mai 2009, Laurence DUMONT a proposé et obtenu la création d'une mission d'information, afin de faire la lumière sur la gestion des fonds du « lundi de pentecôte ». Destiné à financer les mesures en faveur des personnes âgées et de la dépendance, ce fonds (2.2 milliards d'€ en 2008), géré par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est excédentaire depuis plusieurs années.

Plusieurs syndicats et organismes dénoncent néanmoins un manque de transparence, allant même jusqu'à qualifier les pratiques du Gouvernement de « détournement de fonds », au détriment des personnes âgées et de leurs familles, pour boucher « le trou de la sécurité sociale » ou financer sur des fonds non pérennes des projets nouveaux.

La réunion constitutive de la mission, dont Laurence DUMONT a été nommée présidente, aura lieu le mardi 8 décembre. Les auditions débiteront le 15 décembre prochain afin de faire la lumière sur l'utilisation de ces fonds convoités.

4 décembre 2009- Grippe A: un désordre contreproductif

Face à la grippe A, Laurence DUMONT a estimé nécessaire, dès le début de l'épidémie, de tout mettre en œuvre pour en limiter les effets sanitaires.

Aujourd'hui, elle s'inquiète devant le décalage entre le choix d'une vaccination massive et les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

Alors que 2 à 3 millions de français auraient contracté le virus de la grippe A, les signes de désordre se multiplient :

- Refus de vacciner ceux qui n'ont pas reçu le « bon » de la sécurité sociale,
- Multiplication du nombre de personnes à risque n'ayant pas reçu leur « bon »,
- Attente des patients, des heures durant, faute de personnel suffisant et d'horaires d'ouverture adaptés. L'appel à l'armée et l'ouverture des centres le dimanche alors que les professionnels sont trop peu nombreux laisse douter de l'efficacité de la mesure.
- Absence de moyen de transport pour ceux qui ont des difficultés à se déplacer

Après une nécessaire et intense campagne de mobilisation et de sensibilisation, il faut regretter que le gouvernement ne se soit pas donné les moyens adaptés à la politique annoncée. Le seul résultat clair est la montée de l'inquiétude dans la population.

Pour faire face à cette situation, il est nécessaire d'associer rapidement à la campagne de vaccination les médecins généralistes et les médecins traitants, en les rémunérant selon un barème spécifique pour un coût équivalent à la vaccination dans les centres.

27 novembre 2009- Organisation des débats sur l'identité nationale

Depuis la création, par la droite, du Ministère de l'Identité nationale et de l'immigration, je dénonce l'amalgame dangereux entre ces termes. Les opposer, comme s'emploie à le faire régulièrement le Ministre zélé de Nicolas Sarkozy, c'est stigmatiser un peu plus les étrangers, mais également les français issus de l'immigration. Ceci est dangereux. Comme le rappelait Albert Camus : « Mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde ».

De plus, les arrières pensées politiques qui guident le Président de la République, pour organiser ce débat à quelques mois des élections régionales, sont évidentes. Ceci ne l'honore pas.

Pour ma part, la définition de l'identité nationale est simple. Trois composantes : une culture commune, des valeurs communes, celles de la République (dont la laïcité qui est une spécificité française), et la capacité, pour chacun dans notre pays, à se sentir lié par un même destin. La seule lecture du questionnaire proposé dans les préfectures, montre que ce gouvernement est à « des années lumières » de cette définition et me conforte dans ma position de ne pas participer à un débat tronqué.

26 novembre 2009-Le gel de la PRIME POUR L'EMPLOI : une injustice pénalisante pour le pouvoir d'achat des ménages moyens et modestes

Après un premier gel en 2009 pour financer une partie du RSA, ce qui constituait une première, le gouvernement a décidé, dans la discrétion la plus totale, de maintenir le gel de la prime pour l'emploi (PPE) pour l'année 2010.

La PPE concerne environ 9 millions de Français aux revenus modestes (entre 0,3 et 1,4 SMIC et 2,1 SMIC pour les parents isolés ou les couples mono-actifs). Cette prime, qui concrètement se traduit par une baisse d'impôt pour les personnes imposables et un versement en argent pour les autres, constitue un complément de rémunération non négligeable pour des millions de personnes déjà précarisées par la conjoncture économique et la politique gouvernementale.

Alors que le gouvernement maintient le bouclier fiscal, il gèle la PPE pour augmenter le RSA. Autrement dit, il prend aux couches moyennes inférieures et souvent précarisées pour financer sa politique à destination des ménages les plus en difficulté, alors que dans le même temps il laisse inchangés les avantages fiscaux des foyers les plus favorisés. Belle conception de la solidarité !

Et cette nouvelle injustice fiscale se fait en plus au détriment de l'efficacité économique. Alors que la consommation stagne (+0,0% au deuxième trimestre 2009), la France aurait aujourd'hui besoin d'un vrai plan de soutien au pouvoir d'achat des ménages modestes et moyens.

Laurence DUMONT appelle le gouvernement à revenir sur cette mesure injuste et à revaloriser la prime pour l'emploi. La crise n'est pas finie et le soutien au pouvoir d'achat des ménages est plus que jamais nécessaire.

17 novembre 2009 - Création de la 40^{ème} section du parti socialiste dans la Calvados

Lundi 16 novembre, des sympathisants et militants se sont retrouvés à Troarn avec Laurence DUMONT et Christian Piélot-conseiller général du canton- pour la création d'une section du Parti socialiste. Michèle Vignet en a été élue secrétaire.

16 novembre 2009- Réforme des collectivités : Laurence DUMONT alerte les élus de sa circonscription

A la veille du Congrès des Maires, suite au débat de la loi de finances supprimant la taxe professionnelle et à la présentation des 4 projets de loi visant à réformer l'organisation des collectivités locales, Laurence DUMONT a écrit à l'ensemble des élus de sa circonscription afin de les informer sur les conséquences des réformes présentées par le Gouvernement.

En effet, ces projets remettent en cause 20 ans de décentralisation. Ils balayent le principe de libre administration des collectivités. Ils vont à l'encontre de la démocratie locale, du développement des territoires et de l'intérêt général.

Une réforme des collectivités est nécessaire, mais elle ne peut se faire par un tarissement des ressources et une recentralisation des pouvoirs. Elle ne peut pas, non plus, faire peser sur les ménages les renoncements de l'Etat.

C'est pourquoi, Laurence DUMONT a souhaité faire part aux maires et conseillers municipaux de son opposition à ces projets.

12 novembre 2009- Alors que la CNIL est asphyxiée par la multiplication des dispositifs à contrôler, le Gouvernement et sa majorité continuent à rogner ses moyens.

Aujourd'hui, en France, des entreprises filiales de sociétés américaines (comme Benoist Girard à Hérouville Saint Clair) mettent à disposition des salariés et de quiconque le souhaite, un site internet par le biais duquel ils peuvent dénoncer n'importe quel employé sur les sujets les plus variés et de façon anonyme. 1300 entreprises l'ont mis en place, la CNIL n'en a contrôlé que 30.

DAP, Edvige III, le développement des RFID et fichiers en tous genres : le rôle de la CNIL s'accroît proportionnellement à la volonté de fichage et de surveillance du Gouvernement. Mais ce dernier ne veut pas s'embarrasser d'avis discordants d'autorités administratives indépendantes, chargées de s'assurer du respect de nos libertés fondamentales.

Le budget de la CNIL, débattu aujourd'hui à l'Assemblée nationale, en est une démonstration. L'UMP organise le manque de réactivité de l'institution en rognant sur ses moyens de fonctionnement.

Comment un récent dossier spécial du canard Enchaîné le disait -«la CNIL, organisme censé veiller à éviter les excès, n'est-elle pas elle-même sous contrôle et, vu l'ampleur de sa mission, sans les moyens de la mener à bien ? »

6 novembre 2009- Délation au travail : Laurence DUMONT se réjouit de la décision du Tribunal de Grande instance de Caen

Par deux fois, en avril dernier, Laurence DUMONT avait saisi la CNIL de la mise en place du dispositif d'alerte professionnelle dans les entreprises du groupe américain Stryker dont Benoist Girard à Hérouville Saint-Clair fait partie.

En effet, ayant testé le dispositif, elle avait fait part à la CNIL de son indignation face à ce système de délation organisée portant sur des champs infinis. La CNIL, dans sa réponse, a démontré l'absence de maîtrise du dispositif et de prise au sérieux de ses conséquences.

Dès lors, dès le mois de juillet, Laurence DUMONT a alerté la presse de l'existence de ce site internet permettant de dénoncer tout et n'importe quoi à propos de n'importe quel employé de l'entreprise, tout en gardant l'anonymat. La décision du tribunal aujourd'hui, demandant la suspension, pour absence de consultation du CHSCT, souligne le trouble manifestement illicite que crée ce dispositif. Il s'agit d'une première étape importante dans la lutte contre la délation généralisée en entreprise.

3 novembre 2009- Laurence DUMONT voté contre le projet de loi de financement de la sécurité sociale

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2010 laisse filer les déficits et met en péril les régimes sociaux (30,6 milliards d'€ de déficit). Si la crise a des effets sur les recettes de financement de la sécurité sociale, il n'en reste pas moins que le déficit structurel augmente.

Les efforts de réduction des niches fiscales et sociales ne vont pas assez loin. C'est la politique de cadeaux fiscaux du gouvernement qu'il faut remettre en cause dans ce contexte de forte augmentation du chômage et de diminution de la masse salariale (-2,4% en 2009). Mais le Gouvernement n'agit que sur les dépenses en écrasant davantage les familles.

Comment peut-il appeler à la responsabilité de tous les acteurs du monde de la santé, alors qu'il fait peser des efforts énormes – et injustes – sur les patients en maintenant les franchises médicales, en permettant les dépassements d'honoraires, en augmentant le forfait hospitalier ou en déremboursant certains médicaments.

Ces mesures constituent des prélèvements supplémentaires décidés au coup par coup, sans aucune considération pour les charges accrues pesant sur les malades et aboutissent à l'augmentation inexorable des renoncements aux soins pour les populations les plus fragiles.

C'est la raison pour laquelle Laurence DUMONT a voté contre ce projet de loi qui piétine le principe de l'égal accès à la santé pour tous sur l'ensemble du territoire.